



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire de la commune de Confignon (et des communes voisines de Bernex, Plan-les-Ouates, Perly-Certoux et Onex)

du 15 mars 1978

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord préalable des communes intéressées;
 vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;
 vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

A. L'officialisation des anciennes dénominations suivantes :

- CV-26859 38. Route de l'Aire, à l'artère longeant la rive droite de l'Aire, partant du pont des Marais et aboutissant au pont de Lully (Bernex).
- (CV-50580) 39. Chemin de Chantepoulet, à l'artère partant du chemin de Mourlaz et aboutissant au chemin de Damian (Perly-Certoux).
40. Chemin de la Chapelle, à l'artère partant de la rue de Bernex (Bernex) et aboutissant au chemin de Sur-Beauvent.
41. Chemin des Charrotons, (lieu-dit) à l'artère partant de la route de Base (Plan-les-Ouates) et aboutissant au chemin des Verjus (Plan-les-Ouates).
- CV-5479 42. Rampe de Chavant (au lieu de chemin de Chavant), à l'artère partant de la route de Soral et aboutissant à la jonction chemin Pontverre / chemin de Sur-Beauvent.

Commune de Confignon - (suite)

43. Chemin du Contour-d'Arare, à l'artère partant de la route de Saint-Julien (Plan-les-Ouates et Perly-Certoux) et aboutissant à la route de l'Aire.

CV-7900

44. Chemin du Creux-du-Cheval, à l'artère faisant limite avec la commune de Plan-les-Ouates, partant du chemin des Verjus et aboutissant au chemin de Passe-à-Chat.

CV-8230

45. Chemin de Damian (lieu-dit), à l'artère partant de la route de l'Aire et aboutissant à la route de Base (Bernex et Perly-Certoux).

46. Chemin des Grands-Champs, à l'artère partant du chemin du Creux-du-Cheval et aboutissant au chemin de Damian.

CV-13668

47. Chemin de la Lécherette (lieu-dit), à l'artère faisant limite avec la commune de Bernex, partant de la promenade de l'Aire et aboutissant à la route de Soral.

48. Chemin de Passe-à-Chat, à l'artère partant du chemin des Charrotons (Plan-les-Ouates) et aboutissant au chemin de Damian (Perly-Certoux).

CV-23108

49. Chemin de Sur-le-Moulin, à l'artère partant du chemin du Contour-d'Arare et aboutissant à la route de l'Aire (Bernex);
- (la dénomination "chemin de Sauvy" est supprimée).

B. Les nouvelles dénominations suivantes :

CV-57797

50. Chemin de Saint-Martin (lieu-dit), à l'artère sans issue partant du chemin de Narly en direction nord-est.

CV-57800

51. Chemin des Oulaines (lieu-dit), à l'artère faisant limite avec la commune de Bernex, partant de la route de Soral et aboutissant au chemin du Vignoble.

CV-57819

52. Chemin de la Petite-Pralette (ancien nom local), à l'artère partant du chemin des Marais et aboutissant au chemin de Mourlaz.

./.

Séance du 15 mars 1978

Commune de Confignon - (suite)

- CV-57827 53. Chemin de Tréchaumont (lieu-dit), à l'artère sans issue partant de la rue de Bernex en direction sud-est et traversant le chemin de Chaumont.
- CV-57789 54. Chemin de Boisruail (ancien nom local), à l'artère partant du chemin de Narly et aboutissant au chemin de Mourlaz.

C. La modification des A.C.E. suivants :

- CV-5401 4. Chemin de Chaumont (Confignon - 21.6.49, ch. 1), part de la rue de Bernex et aboutit au chemin de Vuillonex.
- CV-19046 6. Chemin Pontverre (Confignon - 21.6.49, ch. 2), part de la route de Soral et aboutit à la jonction chemin de Vuillonex / rampe de Chavant.
- CV-16500 8. Chemin de Mourlaz (Confignon - 21.6.49, ch. 4), part de la route de Soral et aboutit au chemin de Passe-à-Chat (par le pont de Mourlaz).
- CV-19429 9. Chemin de Praleta (Confignon - 21.6.49, ch. 5), part du chemin des Marais et aboutit à la promenade de l'Aire.
- CV-7609 12. Chemin de Cressy (Confignon - 21.6.49, ch. 8), part de la route de Loëx (Onex) et aboutit au chemin de Carabot.
- CV-14010 13. Chemin de Carabot (Confignon - 27.12.72, ch. 2), part de la route de Chancy et aboutit à la route de Loëx, en faisant limite avec la commune de Bernex.
- CV-8621 14. Chemin de la Dode (Confignon - 21.6.49, ch. 10), part de la route de Chancy et aboutit au chemin de Cressy, en faisant limite avec la commune d'Onex.
- CV-23183 20. Chemin des Suzettes (Confignon/Bernex - 1.3.63), part du chemin de Cressy et aboutit à la route de Pré-Marais.
- CV-23060 24. Chemin de Sur-Beauvent (Bernex/Confignon - 2.10.54, ch. 15), part de la rue de Bernex et aboutit à la jonction chemin de Vuillonex / rampe de Chavant.

./.

Séance du 15 mars 1978

Commune de Confignon - (suite)

- CV-54348 26. Chemin de Sur-Bottand (Confignon - 7.5.75), part du chemin de la Ranchée et aboutit d'une part au chemin de la Chapelle, d'autre part au chemin des Failles (Bernex).
- CV-25720 28. Chemin du Vignoble (Bernex/Confignon - 2.10.54, ch. 1), part de la rampe de Chavant et aboutit au chemin des Moraines (Bernex).
- CV-3077 33. Chemin de la Boule (Bernex/Confignon - 2.10.54, ch. 19), part de la rampe de Chavant et aboutit à la jonction chemin des Côtes / chemin des Failles.
- CV-7285 35. Chemin des Côtes (Bernex/Confignon - 2.10.54, ch. 13), part de la jonction chemin de la Boule / chemin des Failles et aboutit au chemin de la Croix (Bernex).
- CV-7331 36. Chemin des Côtes-d'Enfer (Bernex/Confignon - 2.10.54, ch. 11), part du chemin du Vignoble et aboutit au chemin des Côtes, en faisant limite avec la commune de Bernex.
- CV-1350 37. Route de Base (Plan-les-Ouates - 18.11.66, ch. 1), part de l'avenue du Curé-Baud (Lancy) et aboutit à la route de Certoux (Perly-Certoux).

La numérotation de ces artères se réfère au plan schématique des artères de la commune de Confignon.

Ces nouvelles dénominations et modifications entreront en vigueur le 1er avril 1978.

* * *

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Police	2 ex.
Travaux	2 ex.
Finances	1 ex.
Sautier	2 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

J. Halland